GROUPE D'ESPÈCES

- Petits échassiers - limicoles

AVOCETTE ÉLÉGANTE

DE JOUR COMME DE NUIT

Avec sa livrée noire et blanche et sa marche à grands pas gracieux et rapides, cette demoiselle mérite bien son nom d' « élégante ». Présente en France toute l'année, essentiellement sur le littoral, elle hiverne en grands groupes sur un faible nombre de sites. Elle s'y nourrit au rythme des marées mais n'hésite pas s à s'alimenter aussi de nuit dans les marais salants.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

Avocette élégante - © Jean-Yves Piel / LPO 17

Vous ne manquerez pas de repérer l'avocette élégante à son bec recourbé vers le haut, bien adapté à sa façon de se nourrir.

- Long bec mince, recourbé, noir
- Corps blanc
- Calotte, nuque et bas du cou noirs
- Ailes blanches avec bandes noires
- Pattes gris bleu, palmées
- Longueur du corps de 44 cm

OÙ VIT-ELLE ?

L'avocette élégante privilégie les vasières de tout type.

- Marais salants
- Anciens polders
- Lagunes côtières et arrière dunaires
- Mares
- Baies et estuaires vaseux
- Bassins de décantations
- Aménagements portuaires

Avocette élégante

COMMENT VIT-ELLE ?

Grégaire et **monogame**, l'avocette élégante rencontre souvent son partenaire sur ses quartiers d'hivernage. Au moment de la saison de reproduction, entre avril et juillet, elle peut aussi parfois choisir de nicher en **couple isolé**. Son nid, construit typiquement sur la végétation rase d'un îlot ou d'une diguette de marais salant, accueille trois à quatre œufs. Les adultes s'occupent ensemble des poussins jusqu'à leur envol. Le **bec** de l'avocette élégante est d'une **forme exceptionnelle** et constitue un outil très spécialisé pour la recherche de nourriture : dans l'eau ou sur la vase, elle balaie la surface du sédiment pour y déloger invertébrés, insectes ou crustacés.

Avocettes élégantes - © Pauline Poisson / OFB

POURQUOI FAUT-IL LA PROTÉGER ?

L'avocette élégante se concentre en groupes **très localisés**, ce qui la rend vulnérable. Elle est notamment exposée :

- Aux pollutions aux hydrocarbures dans les estuaires abritant des ports pétroliers
- À l'assèchement des lagunes et des marais
- Aux dérangements liés au braconnage et au tourisme
- À l'urbanisation de ses lieux d'habitat

Sources : UICN, liste rouge française